



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 37284

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) qui exercent à titre privé et non au sein d'une association. Il lui indique que plusieurs de ces mandataires l'ont informé qu'ils ont beaucoup de difficultés à être rémunérés par l'État. La convention entre l'État et les MJPM stipule pourtant que le règlement doit s'effectuer tous les trois mois. Or certains mandataires précisent ne pas avoir été payés depuis parfois huit mois... Il lui précise que ces retards de paiement particulièrement importants ont tendance à démobiliser ces mandataires, qui pointent du doigt les différences de traitement entre les mandataires privés et les associations, alors que la tâche remplie est la même. En conséquence, il souhaite qu'elle lui explique pourquoi les MJPM privés ne sont pas rémunérés d'une manière régulière par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37284

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9538

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)